

LA MISSION DE LA FTQ-CONSTRUCTION

Nous avons le mandat de négocier les conventions collectives applicables dans les sous secteurs d'activités (industriel, commercial et institutionnel, génie civil et voirie, résidentiel) et de voir à leur application. Mais bien au-delà de ce mandat traditionnel, la FTQ-Construction veut s'assurer d'être présente dans l'ensemble des débats représentant un intérêt pour les travailleurs et les travailleuses qu'elle représente.

La FTQ-Construction prétend que chaque personne oeuvrant dans l'industrie a droit:

- 1. À un emploi et que ce dernier s'exerce dans la dignité et le respect de sa santé et sa sécurité autant sur le plan physique que psychologique;
- 2. Que cet emploi l'assure d'un revenu décent, lui permettant notamment de se loger, se nourrir, de se vêtir, se déplacer, et plus généralement de subvenir à ses besoins de manière convenable;
- 3. Que cet emploi lui permette de se réaliser dans sa vie professionnelle et personnelle;
- 4. Que cette personne a aussi droit d'exiger que la société dans laquelle elle évolue et dont elle participe à son édification, permette à ses membres de bénéficier de services de qualité en matière d'éducation et de formation, de santé, de la sécurités du revenu et se dote de tout autre régime revêtant une mission à caractère sociale ayant pour but d'améliorer sa qualité de vie et celle de ses concitoyens. Cette société doit s'assurer, de plus, que chaque personne puisse bénéficier d'une retraite lui permettant d'être à l'abri des besoins;
- 5. Que ces régimes conservent un caractère public et que l'État cesse de se déresponsabiliser au profit du secteur privé. Le secteur privé se souci peu de sa mission sociale et dans un tel contexte le dépérissement de l'État ne peut servir les intérêts de la population en général. À ce titre, l'État doit conserver, par l'intermédiaire de son appareil, ses organes de contrôle et de régulation qui permettent à la société de niveler les disparités.
- 6. La FTQ-Construction ne croit pas être trop exigeante lorsqu'elle prétend que non seulement ses membres, mais chacune des personnes composant notre collectivité a droit de naître et de croître dans une société qui lui accorde l'assurance que ses droits inaliénables seront respectés et qu'il lui sera possible de se réaliser.

POUR PLUS D'INFO: WWW.FTQCONSTRUCTION.ORG

LA FTQ-CONSTRUCTION, C'EST 16 AFFILIÉS POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS

























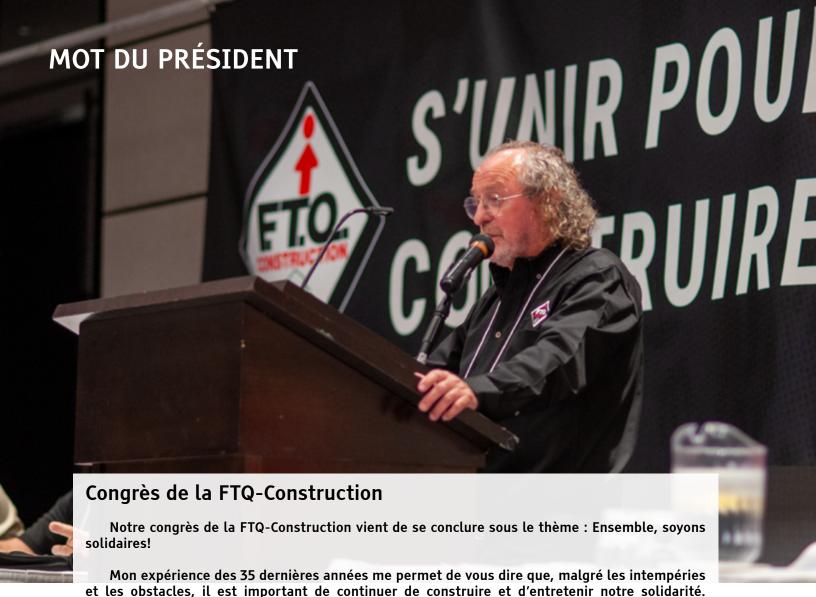












Une fédération et des syndicats affiliés solidaires

La solidarité fait partie de l'identité de la FTQ-Construction. Notre centrale est la plus grande association syndicale de l'industrie de la construction. Au total, c'est plus de 85 000 travailleurs et travailleuses de toutes les régions du Québec qui sont regroupés par métier et occupation dans le but de s'appuyer pour atteindre les mêmes ambitions et défendre les mêmes valeurs d'égalité, d'entraide, de justice sociale et de liberté. Nous sommes tous dans la même équipe!

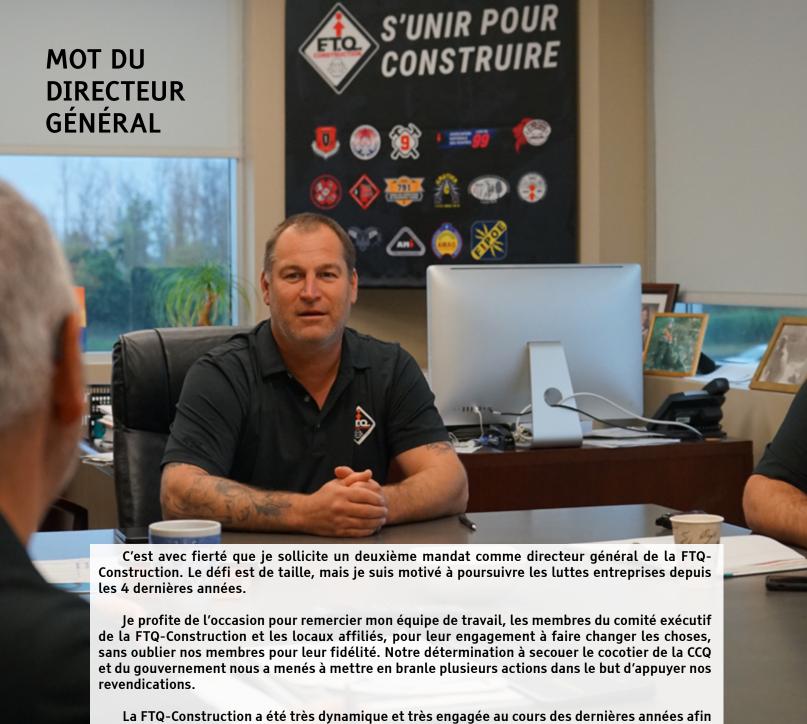
Ensemble, nous avons un plus grand pouvoir d'action partout au Québec. Ensemble, on peut faire

C'est en pensant à tous ceux et celles qui construisent le Québec que moi-même, toute l'équipe de la FTQ-Construction et ses locaux affiliés travaillons solidairement à promouvoir et défendre vos intérêts économiques, professionnels et sociaux afin d'améliorer vos conditions de travail et de vie.

Solidairement,

évoluer les choses.

Arnold Guérin



de servir vos intérêts.

On forme tous une même et grande équipe. C'est ça la solidarité! N'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux, nous désirons soutenir votre parcours professionnel et vous aider à vous maintenir en emploi dans l'industrie.

Nous sommes prêts à relever ce défi avec vous!

Solidairement,

Éric Boisjoly



Comme vous le savez, l'industrie de la construction est très dynamique depuis quelques années. En 2020, en pleine pandémie de la COVID-19, l'industrie de la construction a rapidement été à l'avant-plan de la relance économique avec l'annonce de plusieurs projets de construction dans toutes les régions du Québec. Nous considérons ces projets comme une excellente opportunité de créer des milliers d'emplois régionaux de bonne qualité.

En 2021, l'industrie embauche un nombre record de travailleurs et de travailleuses. La demande de main-d'œuvre explose.

À moyen terme, le nombre de travailleurs et de travailleuses demeurera élevé. Les perspectives d'emploi seront bonnes pour l'ensemble des métiers et occupations. Les employeurs vont continuer de vouloir recruter de façon importante pour se créer un bassin de main-d'œuvre suffisant pour réaliser leurs projets.

Bref, au cours des prochaines années, les entreprises en construction qui souhaitent recruter et retenir la main-d'œuvre devront se démarquer et améliorer leur gestion et organisation du travail. Ils devront convaincre les travailleurs et travailleuses de faire partie de leur entreprise!



De notre côté, nous sommes d'avis qu'il est impératif que toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes, adoptent de bonnes pratiques en matière d'intégration et de développement des compétences des apprentis et occupations. Des efforts sont également souhaitables en matière de prévention des accidents de travail et maladies professionnelles, de conciliation travail-famille et de valorisation du travail des compagnons.



Beaucoup d'efforts ont été consacrés à faire modifier les lois qui régissent l'industrie de la construction et qui sont appliquées par la CCQ et la CNESST, à contester des décisions rendues par les tribunaux qui portent atteinte aux droits des travailleurs et des travailleuses et pour négocier les nouvelles conventions collectives qui sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

Nos grandes revendications:

- Améliorer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et l'hygiène au travail;
- Sauver MÉDIC Construction et assurer le financement des avantages sociaux à long terme;
- Améliorer notre rapport de force lors des négociations collectives;
- Défendre le maintien des règles de priorité d'embauche régionale;
- Améliorer le respect des conventions collectives en obtenant le droit de faire des griefs sur l'ensemble des clauses;
- Contester les mesures réglementaires adoptées pour contrer la pénurie de main-d'œuvre;
- Établir un plan d'action pour valoriser les métiers et occupations ET garder nos membres en emploi.



Pendant que les patrons, la CCQ et le gouvernement parlent d'une pénurie de main-d'œuvre importante dans la construction, nous, on parle du fait que la relève détenant une formation est de plus en plus rare et que le nombre de travailleurs et travailleuses qui quittent ou abandonnent l'industrie est de plus en plus préoccupant. En 2020, il y a eu 22% de départs de plus qu'en 2019. Pour certains, la solution simple pour régler la pénurie de main-d'œuvre, c'est « on ouvre les bassins »! Mais si on examine attentivement la situation, rien n'est vraiment réglé. En effet, le taux d'abandon des travailleurs et des travailleuses qui entrent par l'ouverture des bassins sans formation est très supérieur à ceux qui détiennent un diplôme ou une expérience de travail pertinente. Plusieurs ne terminent même pas leur garantie d'emploi de 150 heures. C'est le chien qui court après sa queue! Est-il possible de faire en sorte que ceux qui entrent ne prennent pas la porte de sortie?

Considérant l'ampleur des répercussions sur les emplois de plusieurs travailleurs et travailleuses, la FTQ-Construction réclame un vrai PLAN et des ACTIONS de la part du gouvernement, du ministre du Travail, du ministre de l'Éducation, des centres de formation professionnelle, de la CCQ et de l'ensemble de l'industrie. Le plan devrait avoir comme objectifs de valoriser les métiers et occupations de la construction et d'adopter des mesures pour améliorer l'employabilité et la rétention de la main-d'œuvre qui se trouvent déjà dans l'industrie.

Corst jour

Bien sûr, nous avons dû répéter plusieurs fois. Le maintien en emploi passe avant tout par la compétence des travailleurs et travailleuses. Les statistiques de la CCQ nous ont aidés à marteler notre message. Selon elle, l'industrie a besoin de 13 500 détenteurs de DEP (diplôme d'études professionnelles) annuellement dans l'ensemble des métiers et occupations à travers toutes les régions du Québec pour la période 2022-2026. Nous sommes loin d'atteindre les besoins. L'insuffisance de travailleurs et travailleuses diplômés est très préoccupante dans plusieurs métiers et occupations. Depuis 5 ans, le nombre d'entrées avec diplôme ne cesse de diminuer. Il est urgent de rétablir un équilibre! La compétence des métiers et occupations de la construction est un enjeu d'intérêt public.

Entrées dans la construction



Cette perte de compétence qui se reflète sur les chantiers de construction est préoccupante. Problèmes de productivité, de qualité des travaux, d'accidents et de décès au travail. Problèmes de stabilité d'emploi, de chômage et d'abandon pour certains et de stress pour d'autres qui doivent compenser. Nos préoccupations sont confirmées en janvier 2021 lorsque la CCQ publie un sondage effectué auprès des travailleurs et travailleuses. Enfin, en mars 2021, le ministre du Travail confie à la CCQ le mandat de coordonner la mise en place d'un plan de rétention en collaboration avec les associations patronales et syndicales. Les travaux se sont terminés en mars 2022 et le plan de rétention est sur le bureau du ministre. À suivre!

Du côté syndical, il est clair que le plan doit inclure des mesures de rétention qui visent les objectifs suivants:

- Valoriser et améliorer la formation et le développement des compétences, car le taux d'abandon et d'accidents au travail est supérieur quand les personnes n'ont pas de formation ou de compétence. Plus on multiplie nos compétences, plus on augmente nos chances de succès. C'est comme mettre de l'argent de côté. Plus rapidement on le fait, plus rapidement on réalise des rêves.
- Favoriser une meilleure stabilité d'emploi à ceux et celles qui sont dans l'industrie et qui veulent y rester. C'est bien simple : pour retenir la main-d'œuvre, il faut la faire travailler;
- Favoriser un climat de travail sain et sécuritaire, la diversité sur les chantiers et une meilleure intégration des nouveaux et nouvelles dans les équipes de travail. Une bonne ambiance au travail est assurément un facteur de rétention.

Sondage et campagne de sensibilisation

Au cours du mois de mai, la FTQ-Construction et ses syndicats affiliés ont procédé à un sondage afin d'avoir votre opinion sur les principaux facteurs qui vous motivent à rester dans l'industrie et ceux qui vous amènerait à quitter. Nous souhaitons, par la suite, consolider nos actions afin d'atteindre nos objectifs et proposer des mesures et des outils pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs et des travailleuses dans notre industrie.

En lien avec la campagne « PLUS FORTS FORMÉS » de Fiers et compétents (www.fiersetcompetents.com), nous entreprendrons également une campagne de sensibilisation qui vise à mobiliser nos membres sur l'importance de demeurer solidaire malgré les difficultés occasionnées par la pénurie de main-d'œuvre. En effet, plusieurs travailleurs et travailleuses ont fait leur entrée sur les chantiers, en pleine pandémie de la COVID- 19, avec peu de connaissance de nos milieux de travail. D'un autre côté, plusieurs ont complètement quitté l'industrie. Cet important roulement de main-d'œuvre a des conséquences sur le climat de travail et occasionne beaucoup de pression et de stress sur les chantiers. C'est pourquoi, nous désirons vous inviter à prendre soin les uns les autres et à vous entraider.



Le Comité des travailleuses est d'abord et avant tout un réseau d'entraide créé pour les femmes œuvrant dans la construction. La mission consiste à mettre en valeur le travail des femmes sur les chantiers et à promouvoir et soutenir leur accès et leur maintien en emploi.

Depuis 2019, nous constatons avec enthousiasme que le nombre de travailleuses actives augmente sur les chantiers. En 2020, nous avons eu une augmentation de 12%. La FTQ-Construction a été le choix no.1 de plusieurs de ces femmes avec près de 2 900 membres. Merci à toutes celles qui pavent la route et bienvenue dans votre syndicat!

À toutes les travailleuses, le Comité souhaite vous rappeler que nous luttons toutes pour l'égalité des chances, pour des milieux de travail plus inclusifs, plus respectueux et plus favorables aux femmes. Chaque jour, nous devons contribuer, ensemble, à bâtir nos liens et notre force. Votre travail est important et peut avoir une incidence sur la vie d'autres femmes. Nous devons nous mobiliser pour l'avenir!

Le Comité cherche constamment à renforcir ses actions. Beaucoup de travail reste à être fait. Nous entamerons, cet été, une réflexion sur les expériences de travail des femmes en chantier et des grands obstacles rencontrés, le tout afin de mettre en marche des propositions pour soutenir le parcours des femmes.

En toute solidarité féminine!





NOS 17 SYNDICATS AFFILIÉS SONT PRÉSENTS POUR VOUS AIDER

UNIS et SOLIDAIRES dans un engagement commun à vous défendre avec ténacité et conviction, nos syndicats affiliés sont des experts pour vous obtenir les meilleures conditions de travail dans chacun de vos métiers et occupations.

Ils peuvent vous donner des conseils précieux pour améliorer votre parcours professionnel!

Interprétation et application des clauses des conventions collectives

- Vous voulez savoir quelle convention s'applique à vous et quelles sont vos conditions de travail?
 On vous renseigne.
- Votre employeur ne respecte pas la convention collective. On peut vous appuyer pour faire respecter vos droits.
- On peut vous aider à réclamer le salaire non payé ou faire un grief.

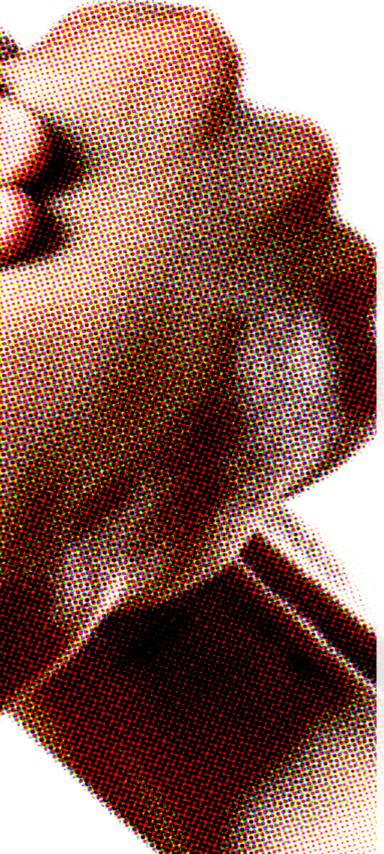
Attention! Il y a des délais à respecter pour déposer ces demandes. Notez toutes vos heures travaillées avec le nom du chantier et la date dans votre agenda. Il s'agit de votre preuve!

Santé et sécurité au travail

Vous désirez avoir des détails sur les règles de sécurité applicables? Vous ressentez du danger dans l'exécution de vos tâches? Contactez-nous! Nous sommes les experts en santé et sécurité. Mieux vaut prévenir!

Recherche d'emploi

Pour vous aider dans vos recherches et vous donner des trucs et conseils pratiques, on est les meilleurs! Peu importe votre situation, on va vous appuyer.



Certificat de compétence

Il existe 3 types de certificat : apprenti, compagnon et occupation. Votre certificat de compétence vous donne le droit d'effectuer des travaux de construction. Vous êtes responsable de votre certificat. Il doit toujours être valide! Votre certificat est annulé parce que vous n'avez pas rempli votre obligation de formation? Vous voulez obtenir le statut de compagnon et faire reconnaître votre expertise dans votre métier afin de progresser dans votre carrière? Pour toutes questions en lien avec votre certificat ou pour vous aider à vous préparer à votre examen de compagnon, on est là pour vous.

Formation professionnelle

Pour bâtir votre carrière dans l'un des métiers de la construction, visitez notre site internet Plus qu'un métier (www.plusquunmetier.ca) Vous pourrez y découvrir tous les métiers et occupations de la construction ainsi que la formation professionnelle requise pour développer les compétences qui vous seront très utiles pour accéder aux chantiers de construction. L'obtention d'un diplôme sera votre meilleure chance de succès quand viendra le temps de vous démarquer auprès des employeurs.

Développement des compétences et perfectionnement

La compétence des travailleurs et des travailleuses est très importante. Les nouvelles technologies et la compétition amènent les employeurs à rechercher de la main-d'œuvre plus qualifiée. Le programme Fiers et compétents, conçu uniquement pour les travailleurs et les travailleuses de la construction, offre, chaque année, différentes formations de perfectionnement gratuites dans tous les métiers et occupations. Que vous soyez apprenti, compagnon ou occupation, ces formations vous permettent de vous enrichir, de développer de nouvelles compétences et de diversifier vos tâches. Il s'agit de vous bâtir une carrière à la hauteur de vos ambitions!

Vous souhaitez vous perfectionner dans votre métier ou en savoir plus sur les formations offertes dans votre métier ou occupation? Vous êtes entré par bassin et voulez avoir des détails sur votre obligation de formation? Contactez vos représentants qui peuvent vous conseiller pour améliorer vos compétences et vos recherches d'emploi ou visitez le site de Fiers et compétents (www.fiersetcompetents.com) pour consulter le répertoire des formations ainsi que le soutien financier offert durant votre formation.

La paperasse

La paperasse, on connait ça! Nous vous offrons un service d'accompagnement pour des questions portant sur la retraite, l'assurance MÉDIC, les formulaires CNESST, votre demande d'assurance-emploi et vos plaintes de salaire.

Pour toutes informations, communiquez avec vos représentants partout en région.

ftconstruction.org



la pénurie de main-d'œuvre

Le 26 avril 2021, huit mesures sont adoptées par la CCQ et le gouvernement pour contrer la pénurie de main-d'œuvre sans l'approbation des syndicats. Ces mesures portent atteinte à la qualité de l'apprentissage et transforment le champ de compétence des apprentis/ compagnons/occupations uniquement pour répondre aux besoins de productivité des employeurs. Nous surveillerons si ces mesures atteignent vraiment leurs objectifs. Entre-temps, nous avons déposé un recours pour les contester. À suivre!

Plan de rétention pour la main-d'œuvre de l'industrie ...de la construction

En 2020 et 2021, la FTQ-Construction fait entendre son message au gouvernement en vue de la relance économique. L'industrie a un problème de rétention de main-d'œuvre, il est urgent de s'en occuper. L'ouverture des bassins à outrance n'est pas l'unique solution à la pénurie de main-d'œuvre, il faut aussi s'assurer de garder la main-d'œuvre dans l'industrie.

Pour la FTQ-Construction, les travaux entourant la mise en place du plan d'action pour la rétention sont une excellente opportunité de mettre de l'avant des actions qui vont avoir un impact positif sur votre carrière dans la construction. Soyons optimistes!

Parlons prévention avec vos RSS!

La récente réforme de la Loi sur la santé et sécurité au travail a donné raison à une revendication de toujours par les syndicats qui ont pour unique fonction de veiller à votre santé et sécurité sur les chantiers. Déjà, nous en avions implantés sur des chantiers et leur présence a toujours été un succès. Maintenant, les travailleurs pourront nommer un RSS sur tous les chantiers comptant entre 10 à 99 travailleurs. Vous pourrez enfin compter sur votre RSS pour faire respecter les règles de santé et sécurité et veillez à votre protection! La lutte n'est pas finie, la FTQ-Construction va veiller à ce que les RSS ne soient pas limités dans leurs actions par le droit de gérance des employeurs.

Sauver MÉDIC Construction

La hausse du prix des médicaments a un impact majeur sur la majorité des régimes privés d'assurance au Québec et sur votre MÉDIC. La FTQC, en collaboration avec la FTQ centrale, ont fait pressions sur les gouvernements provincial et fédéral pour l'adoption d'un régime universel d'assurance médicaments, ce qui soulagerait MÉDIC de 58,5% de ses dépenses. Lors des dernières élections fédérales, le gouvernement Trudeau en a fait une promesse électorale. À suivre!

Assurer le financement des avantages sociaux à long terme (MÉDIC et retraite)

La bonne administration et le financement des régimes d'assurance MÉDIC et de retraite sont une préoccupation constante pour la FTQ-Construction. C'est pourquoi des travaux ont été entamés en 2019 au sein du Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC) afin de contribuer à redresser la situation. Vous pouvez consulter la campagne Mon

régime d'assurance, j'en prends soin! (www.ccq.org/monregime) en soutenant la santé du régime par de petits gestes.

Toutefois, il fallait aller plus loin pour assurer et sécuriser le financement de MÉDIC et du régime de retraite. La situation est donc devenue rapidement l'enjeu principal des dernières négociations collectives (2021-2025). Lors de la dernière négociation, nous avons pris le taureau par les cornes et nous avons réussi à conclure cette entente importante pour la survie des régimes!

Avec cette entente, nous pourrons, à l'avenir, nous concentrer sur la négociation d'autres aspects de vos conditions de travail.

Négocier à armes égales!

Depuis plusieurs années, les associations patronales et le gouvernement font équipe dans le but de tester notre rapport de force et notre capacité à se mobiliser pour des enjeux communs. Ils souhaitent nous diviser pour mieux régner!

Ils forcent l'exercice de notre droit de grève. Ils adoptent des lois (spéciales) pour empêcher les travailleurs et les travailleuses de faire la grève. Ils entravent notre rapport de force et obligent l'arbitrage des conditions de travail au détriment de la négociation collective. Après l'adoption de deux lois spéciales (2013 et 2017), la FTQ-Construction, suivie par les autres associations syndicales, a déposé un recours devant les tribunaux afin de contester l'utilisation de ces lois qui briment le droit de grève des travailleurs et des travailleuses de la construction. Nous demandons également aux tribunaux d'intégrer des dispositions anti-briseurs de grève et l'autorisation de négocier la rétroactivité des clauses salariales.

Le procès a eu lieu en janvier et février 2022. Nous attendons la décision pour la fin de 2022.

Le maintien des règles de priorité d'embauche régionale

Au cours des négociations des conventions collectives des secteurs institutionnel et commercial et industriel de 2017-2021, l'ACQ, l'agent patronal représentant les employeurs, a déposé un recours devant le Tribunal administratif du travail pour faire invalider les clauses de priorité d'embauche régionale prévues au règlement et aux conventions collectives.

Depuis, la FTQ-Construction mène une guerre devant les tribunaux pour défendre la priorité d'embauche des travailleurs et des travailleuses dans leur région de domicile.

Le procès a eu lieu en mars 2022. Nous attendons la décision pour la fin de 2022.

Améliorer le respect des conventions collectives en obtenant le droit de faire des griefs sur l'ensemble des clauses

La FTQ-Construction est déterminée à faire respecter les conventions collectives. Actuellement, le salaire, les avantages sociaux, le temps supplémentaire, les frais de déplacement et autres clauses salariales que les employeurs ne paient pas doivent faire l'objet d'une plainte de salaire à la CCQ. Vous devez enclencher le processus vous-même. Cela peut prendre des mois ou même des années avant de voir l'issue de votre plainte. Les délais et la complexité du processus de plainte actuels favorisent les employeurs. Le syndicat ne peut pas vous défendre, car la Loi R-20 a confié ce mandat à la CCQ. Le syndicat négocie les conventions collectives, mais ne peut pas les faire respecter. La FTQ-Construction a donc intenté un recours pour faire respecter vos conventions collectives. Qui ne tente rien n'a rien! Les procédures sont en cours.

NOS PRIORITÉS 2022-2026

- Améliorer vos conditions de travail et de vie;
- Valoriser les métiers et occupations de la construction;
- Assurer un meilleur soutien en matière de rétention;
- Promouvoir la formation professionnelle et le développement des compétences;
- Promouvoir une meilleure intégration des apprentis;
- Faire progresser notre industrie en matière d'inclusion et de diversité;
- Promouvoir des climats de travail sains et sécuritaires.

NOS DOSSIERS D'ARBITRAGE

Application mobile de pointage

Au cours de la dernière négociation collective (2021-2025), les employeurs ont demandé de pouvoir utiliser des applications mobiles de pointage des heures de travail installées sur des appareils électroniques intelligents. Cette demande des employeurs visait l'utilisation du téléphone personnel des salariés avec une géolocalisation. Cette demande a été refusée catégoriquement du côté syndical. Toutefois, il fut prévu de créer un comité chargé de réétudier si une entente était possible. Les travaux ont donné lieu à plusieurs échanges portant sur la protection des données personnelles des

nous avons proposé que l'employeur obtienne le consentement de ses salariés, qu'il utilise ses propres appareils pour installer l'application, que les renseignements personnels demandés lors du pointage soient anonymisés, que la géolocalisation s'effectue au moment du pointage seulement afin de valider la présence au chantier, le tout sous réserve du respect de la loi sur la protection des renseignements personnels.

Même si nous étions près d'une entente, les employeurs ont préféré référer le dossier à l'arbitrage. La question principale en litige est : l'appareil électronique doit-il être fourni par l'employeur ou le salarié? À suivre!

Usine de biométhanisation de **Varennes**

La FTQ-Construction a entrepris un grief portant sur l'interprétation d'une clause de la convention collective du secteur industriel.

Notre interprétation est que les usines de biométhanisation relèvent de la convention collective du secteur industriel et constituent une industrie lourde au sens de cette convention, car elles transforment des déchets en gaz. Pour la partie patronale, la convention applicable est celle du secteur institutionnel et commercial ou celle du génie civil.

Les procédures sont en cours.





Cotiser au REER+ au Fonds de solidarité FTQ, c'est à la fois épargner pour l'avenir et profiter du présent.

Cotiser au reerplus.com

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



^{*} Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

